DEPARTEMENT DE L'AUDE

REPUBLIQUE FRANCAISE

N° 2021-170 LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

ARRONDISSEMENT DE CARCASSONNE COMMUNE DE CASTELNAUDARY

Matière : Fonction publique

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Sous matière : Personnel

titulaire et stagiaire

Séance du Conseil Municipal du 06 juillet 2021,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

OBJET:

ETABLISSEMENT DU REGLEMENT INTERIEUR **D'UTILISATION DES VEHICULES** DE SERVICE

Présents: GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, GRIMAUD Bernard, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, GUIRAUD Philippe, RATABOUIL Jacqueline, VERONIN-MASSET Jean-François, ZAMAÏ Giovanni, BARBAUD Pierre, BOURREL Marie-Claude, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, RATABOUIL Michel, BARTHES Chantal, DE LA CASA Javier, ASENSIO-VERGNES Nicolas, SOULIER Agnès, PERLES Bruno, GRANIER Préscillia, CAFFIER Karole, ROSSICH Thierry, MONDRAGON Gérard,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations:

LE NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN SERVICE EST DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCATION CONSEIL EN DATE DU: 30.06.2021

AFFICHAGE EN DATE DU: 30.06.2021

PUBLICATION DE LA PRESENTE EN DATE DU:13 JUIL. 2021 Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme GIRAL Hélène, Mme BATIGNE Brigitte donne procuration à M. GRIMAUD Bernard, Mme SURRE Régine donne procuration à M. DEMANGEOT François. M. SIBRA Daniel donne procuration à Mme RATABOUIL Jacqueline, Mme SANTINI Delphine donne procuration à M. GREFFIER Philippe, Mme GAÏANI Audrey donne procuration à Mme GRANIER Préscillia,

Absents:

M. CABANIE Didier, Mme KUFEL Zohra,

Secrétaire: Mme CHABERT Sabine.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2121-29,

VU la loi n° 90-1067 du 28 novembre 1990 relative à la Fonction Publique Territoriale modifiée par la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999,

VU la loi 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique,

VU la circulaire de l'Etat, DAGEMO/BCG n° 97-4 du 5 mai 1997, relative aux conditions d'utilisation des véhicules de service et des véhicules personnels des agents à l'occasion du service,

CONSIDERANT l'avis du comité technique du 24 juin 2021 concernant le règlement des règles d'utilisation des véhicules de service par les agents et les élus de la collectivité,

Envoyé en préfecture le 12/07/2021 Requien préfecture le 12/07/2021. Affiche le ID: 011-211100763-20210706

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE la mise en place du règlement joint adopté en comité technique du 24 juin 2021,

Le présent règlement est joint en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre. Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 06 juillet 2021.

Ampliation faite le : Certifiée exécutoire par réception

en Préfecture le :
1 2 | 1111 | 202
Par publication le :

13 July 2021 Par délégation, 2021

Le Directeur Général des Services

Nicolas NAYRAL

Le Maire,

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 1 3

ID: 011-211100763-20210706-DB2021170-DE